



Turbo qui casse, vice cache ou pas?

Par **Julien**, le **20/05/2012 à 17:09**

Bonjour, Suite à la vente d'un véhicule 2 mois auparavant, l'acheteur me recontacte et m'annonce que le turbo est sur le point de casser, il me menace d'intenter une action auprès des tribunaux pour vice cache? Quel est le risque que sa démarche aboutisse? Peut-on attaquer quelqu'un qui a vendu un véhicule de bonne foi 2 mois après? Quelle est la jurisprudence en la matière? A-t-on déjà condamné un vendeur pour vice cache pour un turbo qui lâche 2 mois après la vente? Merci de m'éclairer sur le sujet. Cordialement

Par **Tisuisse**, le **20/05/2012 à 17:52**

Bonjour, Je vous conseille la lecture de ceci : http://www.experatoo.com/information-du-consommateur/vente-achat-vehicule-panne_23072_1.htm

Par **Julien**, le **20/05/2012 à 18:14**

Merci Tisuisse, Ces informations sont très utiles, par contre cela ne m'apporte pas de précision supplémentaire en ce qui concerne le vice cache concernant un turbo. Comment savoir si le défaut existait au moment de l'achat? Je ne suis pas garagiste mais je pense qu'un turbo défaillant au moment de l'achat aurait dû se remarquer, surtout que l'acheteur a dû rentrer chez lui par autoroute. Lorsqu'il est évoqué le fait que le défaut ne peut être assimilé à un vice cache si la panne est intervenue plusieurs semaines après l'achat, de combien de semaines parle-t-on? Le véhicule a été acheté il y a 7 ou 8 semaines de cela, mon cas rentre-t-il dans cette clause? Merci encore pour votre aide. Cordialement

Par **Fab44000**, le **05/02/2013** à **08:53**

Bonjour Julien,
Pouvez-vous nous informer sur la suite des évènements?
Comment s'est réglé le litige?
En vous remerciant par avance pour votre réponse,